

**SEANCE DU 07 JUIN 2019**

Le sept juin deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Yves Alain NOËL, Maire.

Présents : Mmes ROUCHON Odile, VIRMOUX Isabelle, LARONDE Annie, RENARD Mireille  
MM. NOËL Yves Alain, CHAUSSIN Régis, BRENON Guy, SANCIAUME Michel, VENUAT Jean

Absents : Mme MARIE Chantal, M. GUILLOU Jean-Rémi

Secrétaire de séance : M. SANCIAUME Michel

Nombre de membres en exercice : 11      Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : 24 mai 2019

**N° 2019 – 04 – 13 : Voirie 2019**

A l'ouverture des plis, les entreprises suivantes ont remis une offre :

Montant HT

<b>SIORAT</b>	57 960.00 €
<b>Eurovia</b>	62 334.80 €
<b>Thivent</b>	75 486.50 €
<b>Colas</b>	66 875.00 €

Après étude des différents dossiers par M. DUFOUR de l'ATDA, ce dernier nous recommande l'entreprise SIORAT

**Plan de financement final**

<b>MONTANT Travaux</b>	57 960.00 €
<b>ATDA</b>	1 738.80 €
<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX</b>	59 698.80 €
<b>Subvention département</b>	17 909.64 €
<b>Fonds de concours EABL</b>	14 535.00 €
<b>Ressources communales</b>	27 254.16 €

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,  
- Accepte d'allouer les travaux de réfection de voirie à l'entreprise SIORAT pour un montant estimé de 59 698.80€ HT frais d'honoraires de l'ATDA inclus ;  
- décide de demander un accord de définitif de subvention au Conseil Départemental au titre du dispositif voirie à hauteur de 30% soit 17 909.64€ ;  
- sollicite totalité du fonds de concours accordé par la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire pour la période 2018-2020 soit 14 535.00€ ;  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ladite délibération

**N° 2019 – 04 – 14 : Achat faucheuse accotement**

Différents devis ont été demandés, les offres suivantes ont été faites :

<b>MCDA</b>	9 750.00€
<b>CLAAS</b>	8 100.00€

**Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide**  
- d'acheter le broyeur d'accotement à l'entreprise CLAAS pour un montant de 8 100€ HT  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ladite délibération

**N° 2019 – 04 – 15 : Demande accord définitif de subvention au Conseil Départemental – dispositif « Solidarité »**

Suite à l'accord de principe du Conseil Départemental du 29 avril dernier pour une subvention pour l'achat d'une faucheuse d'accotement et de mobilier urbain, il convient de demander un accord définitif de subvention.

Plan de financement final

<b>Achat broyeur</b>	8 100.00 €
<b>Mobilier urbain</b>	1 634.74 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	9 734.74 €
<b>Subvention département</b>	4 867.37 €
<b>Ressources communales</b>	4 867.37 €

**Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,**  
- décide de demander un accord de définitif de subvention au Conseil Départemental au titre du dispositif solidarité à hauteur de 50% soit 4 867.37€ ;  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ladite subvention.

**N° 2019 – 04 – 16 : Demande accord définitif de subvention au Conseil Départemental – dispositif « Bâti »**

Suite à la délibération n°04/2019 acceptant le devis de l'entreprise TABLET concernant le changement des huisseries des bâtiments communaux pour un montant de 16 036€ HT, un accord de principe de subvention a été accordé à la commune pour un montant de 4 810.80€. Un accord de subvention définitif doit être demandé afin de bloquer la subvention.

Plan de financement final :

<b>Montant total</b>	16 036.00
<b>DETR</b>	5 177.00
<b>Subvention département</b>	4 810,80
<b>Ressources communales</b>	6 048.20

**Après délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,**  
- décide de demander un accord de définitif de subvention au Conseil Départemental au titre du dispositif bâti à hauteur de 30% soit 4 810.80€ ;  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ladite subvention.

**Recensement 2020**

Le recensement de la population aura lieu du 26 janvier au 15 février 2020. Mme Clélia JACQUET est nommé coordonnateur communal. L'agent recenseur sera nommé ultérieurement.

## Monuments aux morts

Le nettoyage et la peinture du Monuments a été effectué par l'entreprise Alissants Multi-services. La plaque de marbre sur le monument sera changée prochainement.

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU 07 JUIN 2019

N° d'ordre	Objet de la délibération
2019 – 04 - 13	Voirie 2019
2019 – 04 - 14	Achat faucheuse accotement
2019 – 04 - 15	Demande accord définitif de subvention au Conseil Départemental – dispositif « Solidarité »
2019 – 04 - 16	Demande accord définitif de subvention au Conseil Départemental – dispositif « Bâti »

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

### FEUILLE D'EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU 07 JUIN 2019

ELUS	SIGNATURE	
NOEL Yves Alain	Présent	
CHAUSSIN Régis	Présent	
BRENON Guy	Présent	
GUILLOU Jean Rémi	Absent	
LARONDE Annie	Présente	
MARIE Chantal	Absente	
RENARD Mireille	Présente	
ROUCHON Odile	Présente	
SANCIAUME Michel	Présent	
VENUAT Jean	Présent	
VIRMOUX Isabelle	Présente	